



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONSÉSIME-D'IXWORTH  
PROVINCE DE QUEBEC**

**1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 3 juin 2024, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
- Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
- Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
- Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
- Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
- Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 00.

**2 – ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Présentation des états financiers par Malette;
4. Adoption des procès-verbaux;
  - 4.1. Séance ordinaire du 6 mai 2024;
5. Gestion administrative et financière;
  - 5.1. Approbation des comptes payés de mai 2024;
  - 5.2. Approbation des comptes à payer en juin 2024;
  - 5.3. Autoriser des frais d'adhésion, d'entente et d'abonnement;
  - 5.4. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites;
  - 5.5. Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui;
6. Hygiène du milieu
  - 6.1. Demande au Gouvernement du Québec de resserrer l'encadrement de l'industrie par règlement;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

### **3 – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR MALETTE**

Madame Jessy Lemieux-St-Onge, comptable pour la firme Mallette S.E.N.C. présente au conseil municipal et à la population le rapport financier consolidé pour la période se terminant le 31 décembre 2023.

### **4 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **RÉS. 079– 2024      4.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 mai dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **5 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

#### **RÉS. 080 – 2024      5.01 - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE MAI 2024**

il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés de mai 2024, pour un montant 31 871.14 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉS. 081 – 2024      5.02 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en juin 2024, pour un montant de 116 659.22 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUIN 2024		
Sécurité Publique Québec	facturation annuelle services de la sûreté du Québec-2024 (1/2)	19 034,00 \$
Société Canadienne des postes	Infonésime mai	44,57 \$
G.Lemieux et Fils	Terre pour ponceaux	512,32 \$
Serrurerie Alain Dumais	Poignées de porte pour garage municipal	323,36 \$
BMR-Avantis La Pocatière	Achats divers pour l'agrandissement garage municipal	511,04 \$
Co-Éco	Frais journée technique sur la gestion des matières résiduelles à St-Germain	22,50 \$
FQM assurances	FQM assurances	15 045,27 \$
Atria	Sauvegarde en ligne et licence mensuelle-Microsoft 365	225,35 \$
Plomberie RB & fils	Installation de la salle d'eau au garage municipal	1 889,90 \$
Entretien Commercial Boucher	Entretien ménager - avril 2024	201,21 \$
Docteur électrique	Réparation chauffage garderie et changer lumières de rue	2 524,70 \$
Agro Enviro Lab	Analyse des eaux usées-avril et mai 2024	589,10 \$
Jean-Luc Rivard et Fils	Niveleuse	5 633,78 \$
MRC de Kamouraska	Quote-Part-service d'inspection régionale 2024 2e versement	27 883,00 \$
MRC de Kamouraska	SRM-Révision outils d'urbanisme (2 de 3)	234,00 \$
Centre de Services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs QC	Formation abattage manuel-CNESST	410,00 \$
Location d'outillage JC Hudon	Location pelle excavatrice (3 locations ) et achats divers:disque, huile, diesel	4 382,37 \$
Location d'outillage JC Hudon	Achat divers ; lime, ruban, graisse, attache, peinture, chaine, bougie, adaptateur	504,39 \$
Pièces Doiron	Achat divers : pelle, niveau (pour aménagement paysager) et divers pour entretien remorque	485,22 \$
Rona La Pocatière	Peinture salle d'eau garage, manomètre et lame pour boteuse	174,37 \$
ADMQ	Formation élection référendums	270,19 \$
Dir. de la Gestion des Fonds du Territoire	Mutations avril 2024	30,00 \$
Ville La Pocatière	Centre Bombardier, bannières (contrat 5 ans-4/5)	574,88 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Disposition matières résiduelles- avril 2024	1 409,97 \$
Les Gouttières Pro SG	Gouttière agrandissement garage municipal	586,37 \$
Groupe Azimut	Mises à jour pour la période du 24 mars au 10 mai	86,23 \$
PJH inc.	Agrandissement garage municipale (installation syt. Bionest et temps const.)	27 384,48 \$
ACP Vigil-Les Alarmes Clément Pelletier	Service surveillance mensuel	206,96 \$
Buropro Citation	Frais mensuel, photocopieur Lexmark et Canon	429,47 \$
Marcel Rodrigue	Services professionnel s-résolution 076-2024	4 771,72 \$
Fondation André-Côté	Soutien annuel 2024-résolution 158-2022	278,50 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>116 659,22 \$</b>
<b>INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 MAI 2024</b>		
Grevisse Illumbu-Consultant	Contrat honoraires avril 2024	1 400,00 \$
Jonathan Lizotte	Remboursement bottes de travail -Selon son contrat de travail	150,00 \$
Hydro Québec	Éclairage public	153,22 \$
Hydro Québec	Garage municipal	309,80 \$
Hydro Québec	Bio-fosse	788,53 \$
Hydro Québec	Chalet des Loisirs	261,09 \$
Hydro Québec	Pont couvert	36,31 \$
Hydro Québec	Station de pompage	128,14 \$
Hydro Québec	Hôtel de ville et salle	263,69 \$
Hydro Québec	2e compteur- Hôtel de ville et salle	1 004,88 \$
Vidéotron Itée	Téléphonie municipale + voirie	245,30 \$
Visa Desjardins	Achats divers : essence, activité biblio, rencontre Co-Éco PGMR	1 425,33 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2024-05-30	16 239,93 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2024-05-30	9 464,92 \$
	Sous-total	31 871,14 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>148 530,36 \$</b>

## RÉS. 082 – 2024 5.03 - AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION, D'ENTENTE ET D'ABONNEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année nous renouvelons nos adhésions, ententes et abonnements;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions, ententes et abonnements préalablement;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité renouvèle son adhésion annuelle pour :

- Projection 16-35 – 50 \$
- SADC – 34.49 \$
- Québec municipal – 224.20 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 083 – 2024

**5.04 - AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES**

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité retienne la demande suivante :

- Camp de jour – Remboursement 207 \$;
- Camp de jour – Remboursement 176 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 084 – 2024

**5.06 – DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui des municipalités d'Upton et de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec* peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE DEMANDER** formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Yale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec,

à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 085 – 2024

### 6.01 – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RESSERRER L'ENCADREMENT DE L'INDUSTRIE DES MRF PAR RÈGLEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** les matières résiduelles fertilisantes (« MRF ») sont des résidus industriels que produisent les papeteries ou les municipalités, composés notamment de boues provenant du traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'au** cours des dernières années, des changements législatifs et des assouplissements administratifs liés au recyclage des MRF ont été apportés par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les reportages de Radio-Canada sur l'épandage des boues municipales, l'émission *La semaine verte*, l'émission *Enquête*, ainsi que plusieurs articles depuis, mettent en lumière de nombreuses problématiques liées à l'usage des MRF sur les terres agricoles du Québec et des États-Unis;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRF contiennent des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (**MELCCFP**);

**CONSIDÉRANT QUE** le peu de données existantes sur les teneurs des biosolides par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

**CONSIDÉRANT QUE** les PFAS sont des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques dont les molécules, plutôt que de se dégrader, s'accumulent dans l'environnement (contaminants éternels);

**CONSIDÉRANT QUE** les PFAS sont associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu'ils sont considérés par le *Centre international de Recherche sur le Cancer* comme potentiellement cancérigènes pour l'homme;

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreux produits chimiques que l'on retrouve dans les MRF peuvent causer des dommages irréversibles pour l'environnement et que leur usage dans le cadre d'activités agricoles peut avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des zones où l'épandage dans notre municipalité a été identifié comme sensible, avec une nappe phréatique située à faible profondeur et une perméabilité du sol susceptible de poser un problème, comme l'indique le rapport d'archives de la MRC déposé dans le cadre du moratoire sur les porcheries;

**CONSIDÉRANT QU'**il est déjà interdit d'utiliser des MRF comme fertilisant pour les aliments à consommation humaine. En conséquence, nous nous questionnons sur la légitimité de l'utilisation des MRF dans l'élevage bovin et la production laitière, sachant que les produits finaux potentiellement contaminés finiront dans l'assiette des consommateurs.

**CONSIDÉRANT QUE** l'État du Maine aux États-Unis, à la lumière d'une enquête, a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire, le temps de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir;

**CONSIDÉRANT QUE** le reportage de l'émission *Enquête* diffusée par Radio-Canada a démontré que des boues d'épuration en provenance des États-Unis sont toutefois épandues sur les terres agricoles du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'encadrement de l'industrie des MRF est insuffisant comme en témoignent les échantillons prélevés par Radio-Canada dans le cadre de son enquête, lesquels ont démontré des teneurs largement plus élevées de PFAS que les standards établis par le MELCCFP ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MELCCFP confie aux seuls agronomes la responsabilité d'élaborer les plans agroenvironnementaux de recyclage pour les agriculteurs tandis que ceux-ci peuvent aussi être à l'emploi des compagnies de valorisation, ce qui tend à placer ces derniers en position de conflit d'intérêts;

**CONSIDÉRANT QUE** des citoyens du Québec allèguent avoir subi des effets nocifs qu'ils associent à l'entreposage et à l'épandage de MRF à proximité de leur propriété et que des cas semblables ont été répertoriés ailleurs dans le monde.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des MRF en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

**QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement de l'industrie des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;

**QUE** les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour que cesse l'importation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) des États-Unis ou d'ailleurs, et ce, le temps que des mesures réglementaires plus sévères soient mises en place et qu'un débat public ait lieu sur l'opportunité ou non de recevoir les boues municipales d'un autre pays que le Canada;

**QUE** cette résolution soit transmise au MELCCFP, au ministère de la Santé et des Services sociaux (« MSSS »), au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (« MAPAQ »), à l'Union des producteurs agricoles (« UPA ») au bureau du député provincial Mathieu Rivet, au bureau du député fédéral Bernard Généreux, à la Fédération québécoise des municipalités (« FQM »), à l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») ainsi qu'à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

### INFORMATION :

- *DÉPENSE À JOUR POUR LE GARAGE DANS LE CADRE DU PRABAM – 104 805 \$*
- *MAISON À DÉMOLIR DU 12, CH. DU VILLAGE – RÉQUISITIONNÉE PAR LA SQ POUR DE LA FORMATION EN EXPLOSIF, DE LA DIVISION DE L'IDENTITÉ JUDICIAIRE - SECTEUR EST, POUR LE SERVICE DE LA CRIMINALISTIQUE. AUCUN RISQUE ET DANGER.*

## **8 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 088- 2024**      **ATTENDU QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales \_\_\_\_\_